

Demande d'aide financière (contributions à fonds perdu) selon l'art. 4 de l'ordonnance COVID-19 sport

Cette demande doit être soumise avec les pièces jointes. Si les champs de réponse fournis ne sont pas suffisants pour décrire correctement la situation, nous vous recommandons de soumettre une feuille supplémentaire avec les explications pertinentes.

Requérant

Raison de commerce ou nom, siège de l'organisation requérante

Numéro du registre du commerce (Numéro IDE CHE-..., obligatoire si existant)

Adresse du requérant

Personne de contact en cas de questions (fondée de pouvoir au sein de l'organisation / Nom, prénom, email, téléphone)

Aide financière demandée

Aide financière nécessaire en CHF

Coordonnées bancaires pour un éventuel versement (Nom du titulaire du compte, IBAN)

But de l'association / Année de fondation

Relations de travail (énumération ou liste en annexe)

Personnes employées, fonctions, équivalent temps plein

Comptabilité

Tenue de la comptabilité par (interne / Fiduciaire (Nom))

Nom de l'organe de révision (si existant)

Justification et indication d'une menace d'insolvabilité

Justification du lien de causalité entre la menace d'insolvabilité et les mesures prises par la Confédération pour lutter contre le coronavirus

Description de la manière dont la continuité de l'association peut être assurée, en tenant compte des ressources financières à recevoir

Description des mesures d'autofinancement prises conformément à l'auto-déclaration à partir de la page 4, art. 3, ainsi que liste des autres mesures prises

Annexes à la demande (veuillez marquer les documents joints et soumettre cette liste avec la demande)

<i>Documents minimaux à joindre à la demande</i>	Aide financière nécessaire		
	<i>jusqu'à CHF 9'999</i>	<i>à partir de CHF 10'000</i>	<i>à partir de CHF 100'000</i>
Statuts			
État des liquidités, des rentrées d'argent attendues à court terme ainsi que de toutes les dettes au moment de la demande (si des plans de liquidité détaillés sont disponibles ceci n'est pas absolument nécessaire)			
Relevés de tous les comptes bancaires et postaux du 1.1.2020 jusqu'à la date de la demande			
Derniers comptes annuels définitifs et, si disponible, rapport de révision			
Justificatifs des cinq plus grandes positions des dettes (copies de factures, contrats, correspondance)			
Planification des liquidités pour au moins les deux prochains mois, idéalement pour les 12 prochains mois, à partir de la demande			
Comptabilité à jour au 31 décembre 2019 (au moins à l'état de projet)			
Aperçu actuel des créances (débiteurs) et des engagements (créanciers), y compris leur date d'échéance			

Annexes complémentaires à la demande, si existantes			
Budget approuvé pour l'exercice 2020 avant la situation liée au coronavirus			
Comptabilité tenue jusqu'à ce jour (bilan et compte de résultat)			
Détails des comptes du système de comptabilité financière depuis le dernier bouclage des états financiers			
Projet des comptes annuels 2019 ou comptes annuels 2018			
<p>Exigences supplémentaires</p> <p>A partir de CHF 100'000, un entretien téléphonique avec l'organe de révision désigné pour l'examen de la demande aura lieu.</p>			

Confirmation à l'attention de l'Office fédéral du sport de la présente demande d'aide financière (auto-déclaration)

Nous reconnaissons la responsabilité de la direction respectivement de l'organe suprême du requérant pour notre demande, qui a été préparée conformément à l'Ordonnance sur les mesures d'accompagnement dans le domaine du sport visant à atténuer les conséquences des mesures prises par la Confédération pour lutter contre le coronavirus (Ordonnance COVID-19 sport). Selon ces dispositions, les demandes d'aide financière doivent être établies sur la base des conditions suivantes (art. 5 de l'Ordonnance COVID-19 sport) :

- a. l'organisation est menacée d'insolvabilité;
- b. l'organisation peut attester de manière crédible qu'il existe un lien de causalité entre la menace d'insolvabilité et les mesures prises par la Confédération pour lutter contre le coronavirus; et
- c. l'organisation peut attester de manière crédible qu'elle a épuisé les mesures d'autofinancement que l'on peut raisonnablement exiger d'elle.

Nous confirmons par la présente, en toute bonne foi, ce qui suit

1. Notre organisation est menacée d'insolvabilité.
2. Nous confirmons qu'il existe un lien de causalité entre la menace d'insolvabilité et les mesures prises par la Confédération pour lutter contre le coronavirus.
3. Nous avons déjà épuisé toutes les mesures d'autofinancement que l'on peut raisonnablement exiger de nous ou du moins nous les avons planifiées et envisagées en conséquence. Ces mesures d'autofinancement ne sont pas suffisantes pour empêcher l'insolvabilité. Les mesures d'autofinancement suivantes ont été obligatoirement prises ou examinées :

 Annonce de réduction de l'horaire de travail

 Suspension des paiements des taxes étatiques (en particulier impôt fédéral direct / taxe sur la valeur ajoutée) à l'exception des contributions aux assurances sociales dues

 Négociation d'un report ou d'un allègement de la dette avec les principaux créanciers (tels que les propriétaires)

 Demandes de soutien extraordinaire à la commune et au canton

 Cession de biens non essentiels à l'exploitation ou leur conversion en espèces (par exemple, un prêt lombard)

 Demande d'indemnisation en raison d'un contrat d'assurance contre les événements ou les pertes d'exploitation ou d'un contrat similaire

ou

 Confirmation qu'aucune prestation d'assurance mentionnée ci-dessus n'est à attendre

4. Les documents soumis tiennent compte toutes les mesures d'autofinancement raisonnables basées sur les informations actuellement disponibles et sont en ce sens exempts d'inexactitudes significatives.
5. Toutes les transactions commerciales essentielles ont été prises en compte et sont correctement reflétées dans les documents ci-joints. Nous confirmons donc que les informations fournies sont complètes et exactes.
6. Nous vous avons fourni tous les documents pertinents.

7. Nous reconnaissons la responsabilité de la direction pour la préparation de la justification écrite selon l'art. 7 al. 2 let. b de l'ordonnance COVID-19 sport dans le cadre de la demande d'aide financière soumise.

Nous confirmons que la justification écrite est conforme aux documents présentés et que les effets sur l'organisation des mesures de la Confédération pour lutter contre le coronavirus ont été présentés correctement et de manière transparente. En outre, la justification écrite montre de manière transparente la situation financière actuelle de l'organisation et les mesures qui ont déjà été prises ou qui sont encore prévues.

8. Nous confirmons que le montant de l'aide financière demandée comble de manière unique un déficit de liquidités de deux mois maximum.
9. Nous confirmons que les ressources financières demandées sont destinées uniquement à combler de manière unique le déficit de liquidités en rapport avec l'interdiction actuelle des manifestations jusqu'au 19 avril 2020. La perspective de redressement financier existe.
10. Nous prenons acte de l'applicabilité des dispositions pénales et des sanctions administratives des articles 37 à 40 de la loi fédérale sur les aides financières et les indemnités (Loi sur les subventions, LSu, RS 616.1)
11. Nous confirmons par la présente que notre association professionnelle, Swiss Olympic, la société de révision mandatée pour l'examen de la demande, le Contrôle fédéral des finances et l'OFSP ont un droit de regard sur la documentation soumise.
12. Nous acceptons un éventuel examen ultérieur par une des parties citées dans l'article 11.

Signatures légalement valables

Lieu, date

Lieu, date

Prénom, nom, fonction

Prénom, nom, fonction